

d'autant plus qu'il me faut parler à la suite de plusieurs honorables députés qui ont déjà discuté la question avec habileté et éloquence. Si je prends la parole c'est que la gravité du sujet impose à chaque membre l'obligation d'exposer ses vues, afin que ses commettants sachent s'il a fidèlement protégé les intérêts dont on lui avait confié la défense. Tout d'abord, je dirai que le tarif ne devait pas être ordonné dans l'intérêt exclusif d'une province, mais au point de vue du Canada tout entier. Personne n'ignore qu'il a été fort difficile pour nos hommes d'Etat d'organiser cette grande confédération formée de divers éléments politiques. Les intérêts variés rendaient la tâche difficile et il a fallu concilier ces exigences comme il est devenu nécessaire aujourd'hui d'harmoniser les besoins des différentes provinces qui constituent la Confédération. Si notre système fédéral a réussi, si les hommes politiques du Canada appartenant aux deux partis ont pu organiser heureusement cette grande œuvre, cela est dû surtout aux concessions mutuelles faites par les provinces et sans lesquelles la confédération eut été impossible. Je crois que les difficultés que nous avons aujourd'hui à surmonter, en préparant ce tarif sont presque aussi grandes si non aussi considérables que celles que nous avions à combattre pour consommer l'œuvre de la confédération. Aujourd'hui il faut, comme il y a douze ans, concilier les divers intérêts des diverses provinces, et si les représentants des différentes parties du pays se montraient disposés à faire des concessions, le tarif, je pense, aurait un grand succès comme ensemble. Cette question commerciale a été agitée longtemps avant que le ministre des finances fit son discours budgétaire.

Le peuple après avoir essayé du système du libre-échange décida d'adopter le système protecteur, condamnant par là même la politique du ministère précédent. En effet, cette politique n'a pas produit les résultats qu'on en attendait, et les électeurs, après une expérience de plusieurs années résolurent de mettre en vigueur un nouveau système approuvé par la plus grande majorité qu'un parti politique ait jamais obtenue dans ce pays. Cela m'amène à parler du système financier de l'ex-gouvernement. Les honorables messieurs qui occupèrent les bancs de

la gauche jusqu'en 1872 prétendaient que la protection devait être introduite au Canada, et que sans elle le pays ne pouvait prospérer. Je vois ici, vis-à-vis moi, plusieurs de mes honorables amis avec lesquels je diffère en politique et contre lesquels j'ai dû combattre plus d'une fois, mais qui, je suis heureux de le croire n'ont pour moi que des sentiments personnels de bienveillance. Ainsi, je me rappelle encore le jour où l'ex-ministre du revenu de l'intérieur adressant la parole à une assemblée publique tenue à Québec développait avec son éloquence ordinaire, le programme du parti national qu'il fondait avec ses amis. En cette circonstance l'honorable monsieur déclara que l'un des articles du programme de son parti était l'adoption d'un tarif protecteur. Je me rappelle aussi que mon honorable ami prononça dans la Chambre de Québec, l'un de ses plus éloquents discours en faveur du grand principe de la protection. Et si je ne me trompe pas, l'une des raisons pour lesquelles nos adversaires ont perdu la confiance publique, c'est qu'ils ont cessé de prêcher la protection. Il ne faut pas oublier, cependant, que ces honorables messieurs ne pouvaient mettre à effet le système protecteur lorsqu'ils le prêchaient, car ils n'étaient alors qu'une petite minorité dans la province de Québec. Mais ce qui a ébranlé surtout la confiance du peuple, c'est qu'en arrivant au pouvoir, ils remirent en vigueur la politique du libre-échange au lieu d'être fidèles à leur profession de foi. En ma qualité de conservateur, je suis fier de pouvoir féliciter mon parti d'avoir tenu à ses principes en remplissant les promesses qu'il a faites au peuple lors des élections. En effet, le parti conservateur a su remplir les engagements qu'il avait contractés envers le peuple lorsqu'il était dans l'opposition, et rien ne saurait le populariser comme cette politique conservatrice. En ordonnant son tarif le gouvernement a soigneusement pesé les intérêts qu'il affecte et les rapports des diverses provinces nous indique qu'il est acceptable. Depuis l'inauguration de cette politique plusieurs industries paralysées depuis quelques années ont repris vigueur et à ce propos je dirai que j'ai reçu de Montréal des lettres qui m'apprennent que l'on est sur le point d'y établir de nouvelles fabriques. Déjà même la manufacture Redpath est réouverte. Le ci-